

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 31 mars 2008 – Convocation du 25 mars 2008

Compte rendu affiché le 7 avril 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND ; Mme BARTHOD par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Commissions municipales : Mise en place**

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de former les commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Leur rôle consiste à éclairer l'assemblée délibérante et à travailler les sujets en amont de la décision. Les commissions n'ont pas de compétence décisionnelle.

La composition de ces commissions d'instruction doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Cette facilité n'est, en revanche, subordonnée à aucune formalité pour ce qui concerne le mode de scrutin utilisé pour désigner les membres des dites commissions. En conséquence, il n'est pas obligatoire de procéder au vote à scrutin secret pour les nominations.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales qui doivent désigner, dès leur première réunion, un(e) vice-président(e).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Considérant qu'il importe pour faciliter le travail du Conseil Municipal de former des commissions chargées notamment d'étudier et de préparer les dossiers ou sujets soumis à l'assemblée,
- **FORME les commissions suivantes :**

#### **Cohésion Sociale – Politique de la Ville**

Logement – CCAS – Accessibilité – Personnes Âgées – Insertion – Solidarités et handicaps - Vie quotidienne

#### **Travaux – Cadre de Vie**

Travaux – Bâtiments – Cadre de vie – Cimetière – Déclaration travaux & P.C - ERP

#### **Développement durable – Environnement – Urbanisme**

Voirie – Propreté – P.C (ABF) – Patrimoine – NTIC

#### **Famille – Petite Enfance – Jeunesse**

Contrat Enfance Jeunesse – Espace Jeunesse – Espace Famille – Crèches et haltes garderies  
Espace Petite Enfance – CLSH - Conseil Municipal de Jeunes – Joujouthèque ...

#### **Personnel – Administration Générale**

Personnel – Administration Générale – Foires et Marchés

#### **Finances – Marchés Publics**

Finances – Comptabilité – Marchés Publics - CCAS

#### **Vie Associative**

Sport – Fêtes et Cérémonies - Jumelage – Centre Jean Vilar

#### **Éducation – Culture – Communication**

Affaires scolaires – PRE - CEL - Bibliothèque – Cinéma – Bulletin Municipal...

#### **Développement économique**

Gestion Centre Ville – Emploi – Commerces – Artisanat

- NOTE que la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale est prévue,
- AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 avril 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/04/2008
- Publication ou affichage le 02/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 avril 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.